

**DÉLIBÉRATION N°2019-20_64
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du mardi 21 janvier 2020

6. Validation des travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 octobre 2019 et du 14 janvier 2020 :

6.4. Scolarité

b. Vacances universitaires 2020-2021

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 21 Membres représentés : 7 Total : 28	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 28 Pour : 28 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité les vacances universitaires 2020-2021.

Besançon, le 23 janvier 2020



Le président de l'université de Franche-Comté

Pour le président et par délégation
La directrice générale des services

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rabia DEGACHI'.

Jacques BAH

Rabia DEGACHI

Annexe / pièces jointe :

Annexe n°9 - Vacances universitaires 2020-2021

*Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*



PERIODES DE VACANCES UNIVERSITAIRES 2020-2021 (*)

Vu les articles D.612-2 du code de l'éducation et L412-8 du code de la sécurité sociale

L'inscription à l'université est annuelle.

Les périodes d'interruption des activités pédagogiques d'enseignement et de recherche de toutes natures (cours et stages) ainsi que la publication des résultats sont prévues dans le calendrier propre à chaque formation.

Elles peuvent être fixées pour la formation durant les périodes suivantes :

	Du : (après les cours)	Au : (matin)
Toussaint (le cas échéant)	Samedi 24 octobre 2020	Lundi 2 novembre 2020
Noël	Samedi 19 décembre 2020	Lundi 4 janvier 2021
Hiver IUT	Samedi 6 février 2021	Lundi 22 février 2021
Hiver hors IUT (2 ^e semaine)	Samedi 13 février 2021	Lundi 22 février 2021
Printemps	Samedi 10 avril 2021	Lundi 26 avril 2021

(*) à l'exception des formations conduisant aux diplômes d'Etat de santé.